

Droit des affaires

Par **Robiche**, le **04/02/2016** à **14:11**

Bonjour,

J'aurai voulu en savoir plus concernant le droit des affaires, auriez-vous des précisions à ce sujet ?

De plus, quelle formation faut-il suivre ? Un master d'école de commerce est-il exigé ? N'est-ce pas trop difficile ?

Beaucoup de questions me traversent l'esprit [smile3], si vous avez des réponses n'hésitez surtout pas, cela m'aidera !

Cordialement,
Romane.

Par **Dragon**, le **04/02/2016** à **14:32**

Bonjour,

le droit des affaires regroupe plusieurs branches du droit (privé surtout) : droit commercial, droit bancaire, droit fiscal, droit des sociétés etc. Tout ce qui intéresse la sphère commerciale et des affaires intègre le droit des affaires. C'est une branche assez large qui doit être liée au droit civil (contrats, responsabilité, sûretés) et au droit du travail.

Pour poursuivre en droit des affaires après la licence, il faut intégrer un M1 droit de l'entreprise puis un M2 fiscal, affaires, entreprise, DJCE.. qui sont - par ailleurs - plutôt sélectifs.

Par **dessons**, le **04/02/2016** à **14:41**

salut, je fais aussi le droit des affaires. j'en sais pas trop mais je pense qu'une école de commerce n'est pas exigée, mais cela te permettra d'avoir plus d'avantage après ta formation. on peut tout de même sortir conseiller juridique d'entreprise, un bon avocat, bref ya beaucoup d'atouts en cette branche tu ne le regrettera pas. merci

Par **OOO**, le **04/02/2016** à **16:51**

Un master en école de commerce n'est pas exigé, cela peut simplement être un plus sur le CV. Dans tous les cas, il ne remplacera pas le M2 de droit des affaires à la fac de droit, qui reste le diplôme central d'un parcours.